



Créateurs • Repreneurs

RÉUSSIR

VOTRE PROJET

Notre grande cause à nous, c'est faire naître votre entreprise



FRANCE INITIATIVE

Prêt d'honneur

la clé de votre financement

Le prêt d'honneur de France Initiative permet de renforcer vos fonds propres et de vous donner accès à un financement bancaire.

Ce prêt d'honneur est accordé sans intérêt (0%). Aucune garantie ou caution n'est exigée. Il repose sur une relation de confiance nouée entre le créateur d'entreprise et la plateforme France Initiative, association loi de 1901.

Il est accordé par le comité d'agrément de la plateforme, qui réunit des professionnels venus d'horizons variés (chefs d'entreprises, experts-comptables, avocats, banquiers, etc.). La diversité de ses membres garantit que toutes les dimensions du projet sont prises en compte.

Le prêt d'honneur ne remplace pas un prêt bancaire ; il en facilite l'obtention. C'est même sa raison d'être. La validation de votre projet par la plateforme le crédibilise en effet aux yeux des banques. Bénéficiaire d'un prêt d'honneur, vous restez libre du choix de votre banque.

Les plateformes peuvent également vous donner accès à des dispositifs publics, tels que le prêt à la création d'entreprise (PCE), le dispositif NACRE (accompagnement et financement pour les demandeurs d'emploi) le Fonds de garantie pour les femmes créatrices (FGIF) ou des dispositifs régionaux.



Le prêt d'honneur me crédibilise aux yeux de la banque.

BON À SAVOIR

**Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et de la plateforme (7 500 € en moyenne).
Durée : de 3 à 5 ans.
En moyenne, 7,6 € de prêt bancaire sont accordés pour 1 € de prêt d'honneur.**

Prêt d'honneur

Prêt à la personne, sans intérêt ni garantie personnelle, que le bénéficiaire s'engage sur l'honneur à rembourser sur une période de 3 à 5 ans.

Comité d'agrément

Réunion de bénévoles experts venus d'horizons variés et dont le rôle est d'évaluer le projet, d'accorder un prêt d'honneur et de décider des modalités d'intervention de la plateforme sur le projet présenté.



L'accompagnement

un facteur de réussite

Avant la création ou après, vous ne restez pas seul. Une équipe de spécialistes vous accompagne pendant les premières années.

La plateforme France Initiative peut vous aider à monter votre *business plan* et votre plan de financement ou vous orienter vers des partenaires qui vous accompagneront pendant cette phase.

Après le lancement de votre activité, l'équipe permanente et bénévole de la plateforme se mobilise pour vous donner toutes les chances de réussir.

Pendant la durée de remboursement du prêt, vous êtes suivi par la plateforme (visites de terrain, indicateurs, analyse des écarts, etc.).

Avec le parrainage, vous bénéficiez en plus de l'expérience d'un chef d'entreprise expérimenté, d'un cadre ou d'un senior. Le parrain vous épaula face aux difficultés rencontrées et vous ouvre son carnet d'adresses.



Mon parrain m'aide à passer les étapes clés.

BON À SAVOIR

86 % des entreprises soutenues par les plateformes France Initiative sont toujours en activité trois ans après leur création.

Accompagnement

Désigne le travail des animateurs, des bénévoles de la plateforme et de leurs partenaires avant et après l'attribution du prêt, pour aider le porteur de projet dans toutes les difficultés qu'il rencontre. Le suivi postcréation désigne l'appui technique qu'un créateur obtient de la plateforme après son passage en comité d'agrément.

Parrainage

Appui apporté par un chef d'entreprise bénévole à un créateur, qu'il fait bénéficier de son expérience et qu'il épaula, dans une relation personnalisée, sur tous les plans de la création d'entreprise, y compris sa dimension psychologique.



La Qualité

ça nous engage



**La plateforme
m'a fait
confiance.
Je peux
compter
sur elle.**

BON À SAVOIR

**93 % des créateurs
bénéficiaires d'un prêt
d'honneur France
Initiative se disent
satisfaits ou très
satisfaits du suivi de
leur entreprise réalisé
par la plateforme.**

Étude BVA sur la génération
2004 (réalisée en 2008)

Les plateformes France Initiative appliquent des règles professionnelles inscrites dans un référentiel métier et dans une norme qualité (NF X 50-771 de l'Afnor), qui concrétisent nos valeurs : le respect du créateur, de son autonomie, de sa dignité personnelle et de son droit à créer.

Vous recevez une écoute attentive sur votre projet

À toutes les étapes, les plateformes attachent une importance primordiale aux personnes qu'elles accompagnent. Ainsi, vous viendrez présenter vous-même votre projet devant le comité d'agrément qui décide de l'attribution du prêt d'honneur.

Vous bénéficiez d'expertises variées

Vos interlocuteurs sont des experts ou des praticiens expérimentés. Vous pouvez compter sur leur savoir-faire et sur leur implication à vos côtés.

Vous êtes bien accompagnés

Le principal risque qui guette le créateur ou le repreneur d'entreprise, c'est l'isolement. L'équipe de la plateforme reste en contact avec vous. Elle vous ouvre les portes de son réseau ou de son club de créateurs.

Vous intégrez une chaîne de solidarité

En remboursant votre prêt, vous permettez au fonds de prêt, alimenté par des acteurs publics (collectivités locales, Caisse des Dépôts, Europe) ou privés (banques et entreprises) de se reconstituer et de profiter à d'autres. Une fois le prêt remboursé, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous engager pour aider à votre tour de nouveaux entrepreneurs.

**La quasi-
totalité
du territoire
est couverte
par l'une
des 242
plateformes
France
Initiative
(métropole
et outre-mer).**

Si vous avez un projet de création ou de reprise, contactez la plateforme France Initiative qui intervient là où vous souhaitez créer.

Vous trouverez ses coordonnées sur le site Internet de France Initiative. Chaque plateforme est une association indépendante, dotée de son conseil d'administration. Elle fédère des acteurs publics (collectivités locales en tête) et privés (entreprises et banques), les assemblées consulaires et des réseaux d'experts et de bénévoles. Les conditions d'attribution des prêts ou les caractéristiques des services rendus peuvent varier d'une plateforme à l'autre, en fonction des priorités fixées par les instances de la plateforme. Mais leurs principes sont identiques. Adhérentes au mouvement national, elles partagent une communauté de projet et des valeurs exigeantes, qui se traduisent par des règles professionnelles strictes.

Une plateforme FRANCE INITIATIVE **PRÈS DE CHEZ VOUS**

Les plateformes France Initiative vous attendent. Vous trouverez leurs coordonnées sur www.france-initiative.fr



**En France, près d'1 nouveau patron sur 6,
qui reprend ou crée une entreprise
avec un financement bancaire, réussit son projet
grâce à France Initiative.**

**Avec ses 13 800 passionnés, bénévoles ou
permanents ; avec l'appui de ses 242 plateformes
présentes sur tout le territoire ;
grâce à son prêt d'honneur, à son
accompagnement des créateurs et à l'aide
de tous ses partenaires (collectivités locales,
Europe, État, Caisse des Dépôts, entreprises,
banques, chambres consulaires), France
Initiative contribue chaque année à plus de
13 500 créations ou reprises d'entreprises.
Vous l'ignorez ? C'est normal, nous n'avons
jamais eu le temps de vous le dire.**

Notre grande cause à nous, c'est faire naître votre entreprise



FRANCE INITIATIVE

Alliance
collaborative
France-Entrepreneurs  L'État s'engage
en France pour le
Pays de tous les Français